

Rapport n°44561 CP 13/12/19
Détail de l'opération proposée pour un cofinancement FSE

Organismes bénéficiaires	Action Période prévisionnelle Territoire concerné	Description de l'action	Public	Montant du financement FSE Financement du projet	Numéro de dossier Date de la Commission technique départementale (CTD) Date de validation des services de l'Etat (DIRECCTE)
<p>Association de formation pour la coopération et la promotion professionnelle (ACPM)</p> <p>Statut : Association</p> <p>adresse : 48, Bd Marcel Delprat La Croix Rouge 13013 Marseille</p> <p>Président : François TOUCAS</p>	<p>" Action collective d'éducation à la santé : accès santé"</p> <p>du 01/10/2019 au 30/06/2020</p> <p>Marseille</p>	<p>L'opération « action collective pour l'éducation à la santé » est un dispositif innovant et adapté qui vise à permettre la prise en charge globale et individuelle de personnes éloignées de l'emploi en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnant les personnes afin de les rendre actrices de leur vie malgré leurs problèmes de santé ; - développant leurs compétences psycho-sociales et faciliter l'émergence d'un projet personnel ; - permettant à chacune de s'engager dans une démarche d'insertion sanitaire, sociale et professionnelle. <p>L'action se décompose en 2 temps : <i>Temps individuel : du face à face</i> Accompagnement personnalisé dans le cadre d'entretiens individuels avec un éducateur santé et un psychologue, séparément et ensemble selon les besoins au cours des 9 mois d'accompagnement.</p> <p>Les entretiens permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en place un climat de confiance, de poser un diagnostic, de déterminer les activités à mettre en œuvre et de formaliser un parcours ; - de mettre en application une pédagogie progressive et assurer le suivi ; - de développer les compétences psychosociales des participants. <p><i>Temps collectif : travail en groupe</i> Avec les intervenants permanents et les intervenants extérieurs (7 ateliers).</p>	<p>Objectifs :</p> <p>90 bénéficiaires du RSA</p>	<p>Budget total : 200 160,12 €</p> <p>Montant FSE : 100 080 €</p> <p>Cofinancement :</p> <p>Département des Bouches-du-Rhône : 100 080 €</p> <p>Autofinancement : 0,12 €</p>	<p>N° 201902828</p> <p>CTD : 04/10/2019</p> <p>Validation DIRECCTE : 22/10/2019</p>

